

004-200072304-20170725-D2017202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2017



Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 22 Absents : 5

dont suppléés 1dont représentés 2

Votants: 25

- dont « pour »: 25 - dont « contre »: 0 -- dont abstention 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le 21 juillet 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 "PROMOTION DE LA STATION DU SAUZE" AVEC DES SPORTIFS.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- La Régie Sauze Super Sauze Ubaye souhaite soutenir les sportifs de la vallée pratiquant la compétition sportive ayant trait au ski;
- Les sportifs s'engagent à porter les couleurs de la station du Sauze, à participer à la promotion de la station, à contribuer à son développement et à sa notoriété ainsi qu'à participer, lorsque leurs engagements le leur permettent, à des animations ou des manifestations locales ou nationales en lien avec le ski et la station ;
- Les sportifs permettent à la station d'utiliser leur image pour sa promotion et le renforcement de la notoriété et de l'attractivité des Domaines skiables du Sauze;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie du Sauze Super Sauze Ubaye en date du 21 Juillet 2017 ;

Après délibéré,

- APPROUVE la convention type qui lui est présentée,
- AUTORISE la Présidente à procéder à la signature de ces conventions,
- DIT que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits à l'art 6238 du budget de la Régie du Sauze Super Sauze Ubaye 2017,
- DEMANDE à la Présidente de lui rendre compte des décisions qu'elle aura prises à ce titre,
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibérer les jour, mois et an que ci-dessus, Pour extrait certifié conforme.

La Présidente, Mme Sophie VAGINAY

Séande du 25 Juillet 2017

C.C.V.U.S.P